

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
www.swisstribune.org

Recommandé

TRBR
Mme Sonia Bulliard Grosset
Présidente du Tribunal civil
Rue de la Gare 1
Case postale 861
1470 Estavayer-le-Lac

Estavayer-le-Lac, le 29 novembre 2016
http://www.swisstribune.org/doc/161129DE_TB.pdf

Détermination sur la requête de mainlevée du TC

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre demande de mainlevée du TC sur la procédure qui m'oppose au Service des Contributions, voir pièce¹ annexée.

Cette procédure est directement liée à l'amende de 400 CHF à laquelle fait référence mon courrier² daté du 28 novembre 2016 référence 161128DE_TB.

Cette pièce montre que si des fonctionnaires de l'Etat, de manière intentionnelle, ne respectent pas les droits fondamentaux garantis par la Constitution, alors que la loi les y oblige article 35 de la Constitution fédérale, le justiciable se trouve contraint à faire de la procédure payante, sans aucune garantie. Il y a violation crasse des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Je voulais aussi demander la récusation de tous les Tribunaux puisque c'est le même cas. La copie du courrier³ du Président Adrian URVYLER que j'ai reçu laisse un flou judiciaire sur la manière d'avoir un Tribunal qui a l'indépendance et la compétence pour faire respecter les droits fondamentaux constitutionnels dans cette affaire.

Comme je l'ai mentionné dans le commandement de payer, il y a opposition totale car il y a une plainte pénale déposée à Berne auprès de Madame Simonetta Sommaruga qui concerne également le boycott dont je fais l'objet de la part du Tribunal fédéral. Je vais compléter la plainte pénale avec les derniers événements.

Je vous demande de suspendre cette procédure comme je l'ai demandé pour l'autre procédure, voir mon courrier du 28 novembre 2016 jusqu'à ce que la plainte à Berne ait été traitée dans le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/161129DE_TB.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/161110TB_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/161128DE_TB.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/161121TC_TB.pdf